

4341

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS  
DE LUTTE CONTRE LA  
SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

CILSS

ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE

OCDE

## CLUB DU SAHEL

SAHEL D(83) 212



DIFFUSION GENERALE

### BILAN-PROGRAMME DU SECTEUR DES PÊCHES MARITIMES AU SAHEL

#### SITUATION EN MAURITANIE



AGRONET inc.

MARCEL DANEAU  
Novembre 1983

COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS  
DE LUTTE CONTRE LA  
SÉCHERESSE DANS LE SAHEL  
**CILSS**

ORGANISATION DE COOPÉRATION  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUES  
**OCDE**

---

**CLUB DU SAHEL**

**SAHEL D(83) 212**

**DIFFUSION GENERALE**

**BILAN-PROGRAMME  
DU SECTEUR DES PÊCHES MARITIMES  
AU SAHEL**

**SITUATION EN MAURITANIE**



**Agrovet Inc.**  
628, rue Jacques-Cartier,  
Boucherville, Québec,  
CANADA - J4B 5L7  
Tél.: (514) 655-6559  
Télex 05-25134 MTL

**MARCEL DANEAU**

**Novembre 1983**

Copyright OCDE, 1984  
19065

Le présent document a été préparé par **Agrovet Inc.** en vertu d'un contrat avec **l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI).**

L'étude est coordonnée par les secrétariats du Comité Permanent Inter-états de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et du Club du Sahel (OCDE, Paris).

Les idées exprimées et les faits exposés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Ils ne représentent pas nécessairement les vues du CILSS, d'Agrovet, du Club du Sahel ou des autorités nationales.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION . . . . .	1
1. DEMANDE DES PRODUITS DE LA PÊCHE . . . . .	2
1.1 Demande intérieure . . . . .	2
1.2 Demande extérieure . . . . .	3
1.3 Valeur aux débarquements des produits de la pêche . . . . .	6
2. EXPLOITATION DE LA RESSOURCE: LES FACTEURS DE PRODUCTION . . . . .	7
2.1 Les pêcheurs . . . . .	7
2.2 Les Centres de pêche . . . . .	7
2.3 Les variations saisonnières des captures artisanales et industrielles . . . . .	8
2.4 La flotte artisanale . . . . .	10
2.5 Les entreprises industrielles de pêche . . . . .	11
3. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE . . . . .	12
4. LA GESTION DE LA RESSOURCE ET DES PÊCHES . . . . .	14
4.1 La stratégie . . . . .	14
4.2 Les programmes en matière de pêche . . . . .	15
4.2.1 La pêche continentale . . . . .	15
4.2.2 Les pêches maritimes . . . . .	16
4.3 Pêche industrielle: La nouvelle Politique de Pêche . . . . .	17
4.4 La pêche artisanale . . . . .	19
4.5 La formation . . . . .	20
4.6 Les infrastructures . . . . .	21
4.7 Les structures nationales . . . . .	22

TABLE DES MATIÈRES  
(suite)

	PAGE
5. LES ORGANISMES RÉGIONAUX . . . . .	24
6. BILAN DES PROJETS DÉVELOPPEMENT . . . . .	26
6.1    Projets de développement dits de première génération . . .	26
6.1.1    Projet intégré de pré-investissement et d'assistance pour le développement des pêches . . .	26
6.1.2    Projet de création et d'exploitation d'une flottille de pêche artisanale . . . . .	27
6.1.3    Situation des projets de première génération . . .	27
6.2    Projets en cours de réalisation ou prévus dans IVe Plan . . . . .	28
6.2.1    Pêches industrielles à Nouadhibou . . . . .	28
6.2.2    Construction d'un port de pêche à Nouakchott . .	28
6.2.3    Aménagement de la Baie du Repos à Nouadhibou .	29
6.2.4    Acquisition de bateaux de transport pour le désenclavement des villages Imraguens . . . . .	29
6.2.5    Projet japonais de développement de la pêche artisanale . . . . .	29
6.2.6    Ravitaillement des villes de l'intérieur en produits de la mer . . . . .	30
6.2.7    Acquisition d'une armement national de pêche . .	31
6.2.8    Entrepôt frigorifique à la plage des pêcheurs à Nouakchott . . . . .	31
6.2.9    Surveillance des eaux territoriales . . . . .	31
6.2.10    Projets de politique générale . . . . .	32
6.3    Projet de la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest . . . . .	33
7. CONCLUSION . . . . .	34
BIBLIOGRAPHIE . . . . .	36

## BILAN-PROGRAMME DU SECTEUR DES PÊCHES MARITIMES MAURITANIE

### INTRODUCTION

De tous les pays faisant partie de la zone des Pêches dans l'Atlantique Centre Est, région allant du détroit de Gibraltar à l'embouchure du fleuve Congo, la Mauritanie est celui qui, après le Maroc, possède les ressources halieutiques les plus importantes. Depuis 1972, date à laquelle la Mauritanie a procédé à la création d'une zone économique à 70 milles, portée en 1978 à 200 milles, la préoccupation fondamentale de l'État mauritanien a été de tirer le maximum de bienfaits nationaux de ces ressources. Pour ce faire, une triple stratégie a été élaborée: structuration et motorisation de la pêche artisanale; développement d'une flotte semi-industrielle et industrielle localisée à Nouadhibou; contrôle des flottes étrangères par l'émission de licences de pêche dans un premier temps, et formation de sociétés mixtes dans un deuxième temps. Après une brève analyse quantitative de certaines données de base: nombre de pêcheurs, quantité et valeur des débarquements, importance de la flotte artisanale et industrielle, importations et exportations des produits de la pêche, consommation intérieure, etc., il sera fait état des stratégies que la Mauritanie s'est données ainsi que des actions ou projets qui ont été mis sur pied dans le cadre de ces stratégies. Chose certaine, le développement des pêches est avant tout un problème économique, i.e. un problème d'allocation de facteurs de production (travail et capital) à des ressources halieutiques caractérisées par des rendements décroissants. A cet égard, la Mauritanie procède à la mise en place d'une puissance de pêche considérable. Si une coordination n'est pas bien établie avec les pays voisins et les pays étrangers exploitant la zone économique mauritanienne ou celles qui lui sont adjacentes, il est à craindre une exploitation qui dépasse largement le potentiel des ressources.

## 1. DEMANDE DES PRODUITS DE LA PÊCHE

### 1.1 Demande intérieure

Traditionnellement, la population mauritanienne est une consommatrice relativement modérée de produits de la pêche. On constate, par ailleurs, de fortes variations de consommation entre les populations rurales et les populations urbaines, les premières consommant beaucoup moins que les secondes. Toutefois, la pénétration des produits de la pêche sur les marchés intérieurs grâce à un système routier amélioré pourra possiblement rapprocher les consommations de ces deux populations. Bien sûr, les consommations sont influencées par de nombreux facteurs dont, à court terme, les prix des produits de la pêche et, à plus long terme, les revenus et la croissance démographique. En ce qui concerne les prix, ils varient sous l'effet de l'offre et de la demande à un moment donné sur un marché particulier. Ils ont aussi tendance à croître avec les distances, depuis les points de débarquement jusqu'aux marchés éloignés à l'intérieur du pays. Par exemple, le prix moyen du poisson de mer sur le marché de Nouakchott qui était de 18 ouguiyas (UM) par kilo en 1980 s'élevait graduellement pour atteindre 25 à 40 UM sur le marché de Rosso, 200 kilomètres plus loin (1).

Les prix varient aussi selon les espèces et les écarts peuvent être considérables. En 1981, sur les marchés de Nouadhibou, la sole se vendait 40 UM par kilo alors que le prix maquereau se vendait 15 UM par kilo (2). Même si les prix peuvent être un élément déterminant de la consommation et de la production en courte période, c'est la croissance démographique qui, en longue période, en supposant que l'évolution des prix et des revenus est plus ou moins comparable, jouera un rôle majeur dans la demande intérieure. Il est peu probable que la consommation per capita change de façon notable d'ici une quinzaine d'années, même si une légère hausse est toujours possible par suite d'une plus grande disponibilité du poisson sur les marchés éloignés de la façade maritime.

---

(1) La Pêche maritime, Projet RAMS, République Islamique de Mauritanie, 1981, p. 55.

(2) Bulletin du Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches, Volume 10, Fascicule 2, Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime, République islamique de Mauritanie, octobre 1982, p. 165.

TABLEAU I

Population de la Mauritanie et consommation  
nationale des produits de la pêche  
1980-2000

	Population estimée (1)	Consommation en tonnes (2)
1980	1 481,200	29,625
1985	1 590,350	31,800
1990	1 709,400	34,150
1995	1 832,750	36,655
2000	1 965,230	39,300

- (1) La démographie des pays du Sahel, Situation actuelle et perspectives, C.I.L.S.S., Sahel D (80) 100, septembre 1980.
- (2) Consommation moyenne per capita estimée à 20 kilos. Étude d'une stratégie alimentaire, Ministère du Développement rural, République islamique de Mauritanie, novembre 1982.

## 1.2 Demande extérieure

En 1981, il s'est capturé quelques 377,920 tonnes de poissons, mollusques et crustacés, dans la zone économique exclusive de la Mauritanie, par la flotte industrielle nationale et étrangère. A ces captures des flottes industrielles, s'ajoutent celles débarquées à Nouadhibou et à Nouakchott par la flottille artisanale, soit 20,540 tonnes environ (1). Il s'est donc capturé dans les eaux mauritanies, en 1981, près de 400,000 tonnes de poissons, mollusques et crustacés, sans compter les captures non déclarées par les flottes étrangères et les rejets en mer. De fait, on évalue à 1,000,000 de tonnes métriques les captures faites dans les eaux mauritanies en 1981. Si cet estimé était juste, ceci impliquerait des captures rejetées, non déclarées ou illégales de l'ordre de 600,000 tonnes métriques.

(1) Bulletin du Centre National, op. cit., p. 11, p. 113 et p. 132.

S'il est vrai que les captures de la flotte artisanale peuvent être considérées comme mauritaniennes exclusivement, il n'est pas de même de la flotte industrielle. Les débarquements à Nouadhibou des produits de la flotte industrielle proprement mauritanienne ont été de 10,023 tonnes en 1981. La production halieutique mauritanienne serait donc de l'ordre de 30,560 tonnes. Pour les années 1977 à 1980, Everett évaluait les captures mauritaniennes à une moyenne annuelle constante de 21,170 tonnes (1).

La production totale mauritanienne ne serait pas complète si la production des pêcheries d'eau douce n'était pas comptabilisée. Les Statistiques annuelles de la F.A.O. estiment les captures intérieures mauritaniennes à quelque 13 000 tonnes (2). Pour sa part, le bilan-programme du secteur pêche continentale publié par le Club du Sahel en 1982, évalue la production potentielle totale entre 8500 tonnes et 10 000 tonnes métriques. Au mieux, les quantités pêchées ces dernières années, seraient de l'ordre de 5 000 tonnes métriques, par suite d'une faible productivité causée par la sécheresse (3). D'autre part, la F.A.O. fixe à près de 80 tonnes les importations mauritaniennes (4).

Si le bilan des disponibilités totales était fait, on obtiendrait les résultats suivants, en 1981:

Production maritime	30 560 tonnes
Production continentale	5 000 tonnes
Importations	<u>80</u> tonnes
Disponibilités totales	35 640 tonnes
Consommation intérieure estimée	30 000 tonnes
Disponibilités pour exportations	5 640 tonnes

- 
- (1) Everett G.V. et all., Les tendances récentes des pêches du COPACE, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, COPACE/Tech/82/42, juillet 1982, p. 16.
- (2) Annuaire statistique des pêches, 1980, Captures et quantités débarquées, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, p. 314.
- (3) Bilan-programme du secteur pêche continentale sahélique. Document de synthèse, Club du Sahel, Sahel (D) (83) 193, Juin 1982, p. 3.
- (4) Annuaire statistique des pêches 1980, Produits des Pêches, Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, vol. 51, p. 30.

La Mauritanie est un pays excédentaire en ce sens que la production de ses flottes industrielle et artisanale dépasse la consommation nationale. Elle exporte donc une partie de la production nationale. Les statistiques, toutefois, sont fort variables sur les quantités exportées. Pour le Bulletin du Centre National de Recherches océanographiques et des Pêches, sont exportées les quantités capturées dans les eaux mauritaniennes et qui font l'objet d'une manutention et d'un contrôle par l'une des sociétés de pêche mauritanienne établies à Nouadhibou (1) ou les quantités qui résultent d'un accord entre une société transbordement/commercialisation et le Gouvernement de la Mauritanie. Selon cette définition, les exportations en 1981, auraient été les suivantes: poisson congelé, 94,552 tonnes; poisson frais, 7,374 tonnes; poisson salé et séché, 523 tonnes; langoustes vivantes, 130 tonnes; farine de poisson, 6,285 tonnes; huile, 456 tonnes. Et les pays vers lesquels sont dirigées ces exportations sont pas ordre d'importance la Roumanie, l'Espagne, le Nigéria, le Portugal, l'Italie, la Côte d'Ivoire, le Japon, la Suède, la Grèce et quelques autres. Par ailleurs, si entraient dans les exportations seulement les quantités capturées par les flottilles de la Mauritanie ou affrétées par elle, le volume des exportations est beaucoup moins important. Les statistiques officielles ne les précisent pas. Elles pourraient être de 5,000 tonnes environ si on déduit des disponibilités totales les quantités consommées nationalement. Dans les Statistiques annuelles de la F.A.O., on les estime à 29 000 tonnes, en 1980, (1). Dans les circonstances il serait hasardeux de déterminer un volume précis des exportations mauritanienes. Quant à la valeur des exportations, la F.A.O. les évalue à 20 millions de dollars U.S. en 1980 (2).

Notons tout simplement que la pêche industrielle est pour la Mauritanie une source importante de devises étrangères, soit par les licences ou les droits d'exportation imposés aux flottilles étrangères, soit par la vente à l'étranger de la production proprement mauritanienne.

---

(1) Bulletin du Centre National, op. cit., p. 163.

(2) Annuaire statistique des pêches, op. cit., p. 30.

Les sociétés mauritanienne de pêche fixent les prix des espèces exportées et ces prix varient selon les espèces. Pour le poisson congelé en carton de 20 kilos, les prix à Nouadhibou pour la dorade, le mérou, le flétan, la courbine variaient entre 1 600 UM et 2 000 UM, en 1981; pour le calmar, entre 2 500 et 3 000 UM; pour la langouste verte, entre 300 et 500 UM par kilo. Les prix fixés par les sociétés mauritanienne dépendent dans une large mesure des prix internationaux qui, l'expérience le prouve, sont fort variables.

Les sociétés mauritanienne doivent donc suivre attentivement le cours des marchés internationaux et déterminer leurs prix à l'exportation en conséquence. Autrement, elles risquent de ne pas trouver preneurs sur les marchés. En d'autres termes, les prix sont des variables indépendantes auxquelles elles doivent s'ajuster mais dont l'imprévisibilité peut introduire de grandes incertitudes et fortement influencer le devenir des entreprises de pêche mauritanienne.

### 1.3 Valeur aux débarquements des produits de la pêche

La valeur des produits de la pêche de la Mauritanie n'est pas facile à évaluer car, faut-il le souligner, le volume des captures n'est pas très précis. Néanmoins, les captures artisanales maritimes de 20 540 tonnes peuvent être évaluées à environ 410 millions UM (8,4 millions de dollars U.S.) aux débarquements, si le prix moyen retenu est de 20 UM le kilo en 1981. Si un prix identique était appliqué aux captures de la pêche industrielle mauritanienne débarquées à Nouadhibou (10 023 tonnes), la valeur de la pêche industrielle atteindrait les 200 millions UM (4,1 millions de dollars U.S.) aux débarquements. Au total donc, la valeur de la production aux pêcheurs serait de l'ordre de 610 millions UM (12,5 millions de dollars U.S.). Pour sa part, Everett établit la valeur des mises à terre en 1980 à près de 16 millions de dollars U.S. pour des captures estimées à 21 200 tonnes (1).

---

(1) Everett G.V. et al., op. cit., p. 38.

## 2. EXPLOITATION DE LA RESSOURCE: LES FACTEURS DE PRODUCTION

### 2.1 Les pêcheurs

Le nombre de pêcheurs artisiaux mauritaniens était estimé, en 1981, à 1 738. En on les retrouvait principalement à deux endroits, soit Nouadhibou avec 630 pêcheurs et Nouakchott avec 769 pêcheurs. De plus, il y a 339 pêcheurs Imraguens disséminés dans une douzaine de petits villages entre Nouakchott et Nouadhibou.

Quant aux pêcheurs industriels mauritaniens, les statistiques officielles n'en font pas état. Il est probable que les nationaux faisant partie des équipages des navires de grande pêche ne sont pas des plus considérables.

Les pêcheurs artisiaux se déplacent le long de la côte mauritanienne, suivant ainsi les déplacements migratoires des espèces côtières. Les pêcheurs du sud de la Mauritanie et qui habitent près du Sénégal sont particulièrement mobiles, remontant vers le nord jusqu'à Nouadhibou, selon un calendrier coutumier qui varie peu d'une année à l'autre. Les pêcheurs Imraguens se déplacent à l'intérieur d'une zone qui leur est propre et qui correspond à peu près à la zone du Banc d'Arguin, situé au sud de Nouadhibou.

### 2.2 Les Centres de pêche

Il n'y a que deux centres de débarquement en Mauritanie: Nouadhibou et Nouakchott. La pêche artisanale et industrielle se pratique à Nouadhibou alors qu'à Nouakchott, il n'y a que la pêche artisanale.

TABLEAU 2

Points de débarquement de la flotte maritime  
mauritannienne, 1981

	Points de débarquement	Quantités en tonnes
Nouadhibou	(pêche industrielle)	10 023
	(pêche artisanale)	13 934
Nouakchott	(pêche artisanale)	<u>6 609</u>
Total		30 564

Source: Bulletin du Centre national, 1982.

Des quelque 30 564 tonnes capturées et débarquées par les flottes mauritanienes, 67 pourcent l'ont été par la flotte artisanale et 33 pourcent par la flotte industrielle. Un peu plus de 78 pourcent des débarquements se sont faits à Nouadhibou en 1981. On constate que la pêche artisanale constitue vraiment l'infrastructure première de la pêche mauritanienne tant en nombre de pêcheurs qu'en volume de captures. Notons que l'isolement de Nouadhibou du reste du pays, sans population dans l'arrière-pays et sans système routier adéquat pour le transport de sa production vers les populations du sud du pays, pose de sérieux problèmes d'écoulement de sa production sur le marché intérieur.

### 2.3 Les variations saisonnières des captures artisanales et industrielles

Les captures et les débarquements des flottes artisanale et industrielle mauritanienes se répartissent relativement bien tous les mois de l'année. Ce qui assure des approvisionnements assez constants et des prix plus stables.

**TABLEAU 3**

**Répartition du débarquement des flottes  
maritimes mauritanies, 1981  
(en tonnes métriques)**

Mois	Quantités	
	artisanales (1)	industrielles
Janvier	719	348
Février	731	327
Mars	612	577
Avril	705	1 082
Mai	1 044	1 061
Juin	882	990
Juillet	975	1 099
Aout	830	1 234
Septembre	928	811
Octobre	732	699
Novembre	707	935
Décembre	1 015	855
Captures non réparties	<u>10 661</u> (2)	<u>10 023</u>
	20 541	

Source: Bulletin national, 1982.

(1) Répartition mensuelle: pêche à la ligne et au filet maillant à Nouadhibou et pêche à tout engin à Nouakchott.

(2) Pêche à la senne à Nouadhibou n'est pas répartie mensuellement.

En ce qui concerne les captures de la flotte artisanale de Nouadhibou utilisant la ligne et le filet maillant, elles se composent principalement de 66 pourcent de chien de mer, 11 pourcent de courbine et 7 pourcent de turbot de Mauritanie. La pêche à la senne ramène surtout de la sardinelle et du mulet.

A Nouakchott, la flotte artisanale capturait surtout de la courbine, de la dorade, du tassergal et de la sardinelle.

La flotte industrielle de Nouadhibou a capturé, en 1981, 5 704 de céphalopodes sur des captures totales légèrement supérieures à 10 000 tonnes.

## 2.4 La flotte artisanale

Le nombre d'unités de la flotte artisanale était de 542 unités, en 1982. Elles sont classées en quatre catégories: les lanches, les vedettes, les pirogues et autres bateaux artisanaux.

Les lanches sont de petites embarcations à voile utilisées par les pêcheurs Imraguens. Les vedettes, de fabrication japonaise, ont une longueur de 14 mètres, avec un moteur de 56 CV. Les pirogues sont des embarcations en bois ou en plastique (pirogue Yamaha) qui sont munies de moteur de 8 ou de 25 CV, selon leur longueur. Enfin, les autres bateaux artisanaux sont des unités de tonnage variable et de longueur et largeur différentes.

Le tableau 4 donne la situation de la flottille artisanale en 1982.

TABLEAU 4

### Unités de la flotte artisanale en Mauritanie 1982

	Lanches	Vedettes	Pirogues Yamaha	Pirogues bois	Autres bateaux	Total
Nouadhibou	-	10	10	126	28	174
Nouakchott	-	-	-	278	-	278
Imraguens	<u>71</u>	<u>-</u>	<u>18</u>	<u>1</u>	<u>-</u>	<u>90</u>
Total	71	10	28	405	28	542

Environ la moitié des unités de la flotte artisanale est localisée à Nouakchott. Sa puissance de capture toutefois est probablement plus faible que celle de Nouadhibou qui a l'avantage de posséder des vedettes et d'autres bateaux artisanaux dont certains d'entre eux sont relativement gros (1).

A quelques exceptions près, toutes les unités de la flottille artisanale sont motorisées, sauf les lanches des pêcheurs Imraguens qui se meuvent à voile.

Quant à la propriété des unités de pêche motorisées rattachées à Nouadhibou, ce sont les coopératives de Nouadhibou et de Timiris qui les possèdent largement. A Nouakchott, les pirogues appartiennent surtout aux pêcheurs.

Pour ce qui a trait aux engins de pêche utilisés, les vedettes, les pirogues Yamaha et les autres bateaux artisanaux pratiquent la pêche aux filets maillants quasi exclusivement. Les pirogues traditionnelles utilisent tout autant la ligne à main que le filet maillant.

## 2.5 Les entreprises industrielles de pêche

Les entreprises industrielles de traitement du poisson ont connu des fortunes diverses en Mauritanie. Plusieurs ont déjà fait faillite. En 1979, il en restait cinq. En 1981, deux avaient encore des activités à Nouadhibou: la Mauritanian-Fishery Company (MAFCO-SEM) et la Société des Frigorifiques de Mauritanie (SOFRIMA).

La première est une société mixte à capital mauritan0-japonais. Elle était approvisionnée, en 1981, par sept chalutiers japonais, orientés vers la pêche des céphalopodes. La deuxième a été créée en 1968 pour gérer les installations de congélation construites à Nouadhibou. Le capital est réparti entre le Gouvernement mauritanien, la société Mauritanian Fishery Company et des investisseurs privés mauritaniens et étrangers (2). Elle recevait les captures de trois chalutiers mauritaniens de pêche arrière, plus celles de dix chalutiers neufs de 16 mètres acquis en 1981. La part des céphalopodes dans les captures totales de cette société était de 31 pourcent, le reste étant constitué de poissons de fond surtout.

- 
- (1) Cinq bateaux ont une longueur de 10 à 15 mètres et sont munis d'une puissance de moteur variant entre 50 et 100 CV. Les autres sont plus petits et moins puissants.
  - (2) Aspects juridiques du développement des pêches en République islamique de Mauritanie, FL/CECAF/82/1, Organisations des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 1982.

### 3. LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Le commerce privé est très vivace en Mauritanie d'autant plus que la demande interne du poisson frais s'accroît. Pour le poisson de la flotte artisanale de Nouadhibou, les marchés sont peu nombreux, faute de centres importants de population à proximité et d'un bon système routier. A partir de Nouakchott, la situation est très différente. Il y a d'abord le marché de Nouakchott lui-même. Puis, de Nouakchott, un bon système routier permet une commercialisation vers le sud (Rosso, Kaédi), vers le sud-est (Aleg, Kiffa), vers le nord-est (Akjoujt, Atar). L'entrepôt frigorifique et la fabrique à glace de Nouakchott et de El Mhaijrat permettent le stockage du poisson frais et son transport dans des caisses isothermes ou des camions réfrigérés vers les différents marchés du pays. L'aménagement de chambres froides sur ces marchés modifiera, à plus ou moins long terme, les habitudes alimentaires des populations intérieures et fera croître la demande de poisson frais, et ce probablement aux dépens du poisson traité. Encore faudrait-il que le poisson frais se vende à des prix au moins équivalents à ceux du poisson traité, ce qui n'est pas le cas actuellement (1).

Pour la commercialisation des produits exportés, la situation est complexe du fait du grand nombre de sociétés qui font des exportations. En 1981, des certificats de salubrité pour fins d'exportations ont été délivrés à 44 sociétés industrielles. Des certificats furent aussi délivrés à de petites entreprises individuelles pour les mêmes fins. Ces sociétés, à capital mixte (part mauritanienne à au moins 51 pourcent et part étrangère), capturent et transforment à Nouadhibou ou en mer, le cas échéant, leur production pour fins d'exportation essentiellement. C'est ainsi que ces sociétés exportèrent un peu plus de 100 000 tonnes de poisson congelé et frais en 1981, plus quelques centaines de tonnes de poisson salé-séché, de langoustes, de poisson et huile de poisson (2). Les prix des produits sont établis F.O.B. Nouadhibou, par les sociétés.

---

(1) Étude d'une stratégie alimentaire, Ministère du Développement rural, République islamique de Mauritanie, novembre 1982, p. 42.

(2) Les six usines de farine de poisson de Nouadhibou n'opèrent plus faute de matières premières et par suite de coûts d'opération trop élevés.

Par exemple, les prix F.O.B. Nouadhibou de la société SOFRIMA étaient, pour du poisson congelé en carton de 20 kilos, de 2 000 UM pour le mérou, de 1 800 UM pour la dorade rose, de 1 600 UM pour la courbine (1). Ces prix ne peuvent laisser l'Etat indifférent car c'est à partir de la valeur des exportations ainsi établie, qu'il perçoit ses droits de pêche comme nous le verrons plus loin.

---

(1) Bulletin du Centre National, op. cit., pp. 163-166.

#### 4. LA GESTION DE LA RESSOURCE ET DES PÊCHES

Les ressources halieutiques de la Mauritanie sont très importantes et, par surcroît, elles sont renouvelables. Elles peuvent donc assurer la nation, si elles sont bien gérées, de matières protéiques abondantes et elles peuvent être une source constante de revenus pour les entreprises et pour l'État.

La loi n° 78-043 du 28 février 1978 fixe les eaux territoriales à 70 milles et la zone économique exclusive à 200 milles. Dans cette zone, la pêche est réservée aux navires mauritaniens et aux navires d'autres États auxquels le droit de pêche a été reconnu en vertu d'accords avec les autorités mauritanies.

Ainsi un Code de la marine marchande et des pêches maritimes a été adopté et qui définit les surfaces maritimes sur lesquelles la Mauritanie a juridiction. Par ce geste, la Mauritanie s'assure l'exclusivité des ressources qui s'y trouvent.

En décembre 1981, la Mauritanie publie son IV<sup>e</sup> Plan de Développement Social et Économique 1981-1985. Dans le domaine des ressources naturelles, il a comme objectif la valorisation maximale des ressources de la Nation. Et, en fonction de cet objectif, a été élaborée une stratégie axée sur le long terme et le moyen ou court terme (1).

##### 4.1 La stratégie

- A long terme, la Mauritanie vise à restaurer la base productive du pays par une politique d'investissement donnant priorité aux secteurs rural et des pêches.
- A moyen ou court terme, la Mauritanie oriente son action vers la mise en place d'une politique lui assurant le contrôle des ressources halieutiques.

Cette stratégie a déjà donné et donnera lieu à des programmes précis d'intervention tant dans le secteur de la pêche continentale que dans le secteur des pêches maritimes.

---

(1) IV<sup>e</sup> Plan de Développement économique et social, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, République islamique de Mauritanie, Décembre 1981.

## 4.2 Les programmes en matière de pêche

### 4.2.1 La pêche continentale

La pêche continentale qui avait un rendement important il y a quelques années a périclité dangereusement lors de la longue période de sécheresse qui a affecté la Mauritanie. La F.A.O. estime la production de la pêche continentale à 13 000 tonnes. D'autres estimations ramènent plutôt la production de poissons d'eau douce à 11 000 tonnes (1). Le Bilan-programme du secteur pêche continentale de la Mauritanie publié en mai 1982, estime la production à 5 000 tonnes environ (2).

Chose certaine, une situation aussi incertaine ne peut qu'inquiéter les responsables mauritaniens des pêches et les inciter à prendre des mesures pour ramener la production à un niveau significatif. Les mesures comportent trois volets (3):

- alevinage du bassin du fleuve et des retenues,
- aménagement d'étangs piscicoles,
- rationalisation des méthodes et des équipements de pêche.

Dans le bilan-programme qui a été fait et publié en 1982, un certain nombre de projets sont suggérés pour susciter le développement des pêches continentales dont, entre autres, un inventaire des ressources et une évaluation des possibilités d'aquaculture sur le fleuve Sénégal et la création d'une antenne de la Direction des Pêches sur le fleuve Sénégal (4).

---

(1) Étude d'une stratégie alimentaire, op. cit., p. 16.

(2) Bilan-programme du secteur pêche continentale. Mauritanie, Coopération, C.I.L.S.S.-F.A.O., mai 1982, p. 9.

(3) IVe Plan de développement économique et social, op. cit., p. 281.

(4) Bilan-programme du secteur pêche continentale, op. cit., p. 50 à 61.

#### 4.2.2 Les pêches maritimes

Le potentiel des ressources halieutiques annuel est estimé à 560 000 tonnes dont 500 000 tonnes de poissons pélagiques et 160 000 tonnes de poissons démersaux. On évalue aussi le potentiel annuel de captures des céphalopodes à 60 000 tonnes métriques. Depuis le milieu de la dernière décennie, la Mauritanie a fait des efforts considérables pour s'en approprier la plus large part possible, soit en volume, soit en valeur ou même les deux. Cette appropriation est d'autant plus importante que les pêches sont perçues, et ceci est vrai aussi dans les pays adjacents, comme une source privilégiée de matières protéiques pour la population, comme secteur susceptible de créer de nombreux emplois, comme instrument premier de rentrées de devises étrangères et, finalement, comme source de revenus substantiels pour l'Etat.

D'autre part, les contraintes de développement sont grandes et nombreuses. La Mauritanie n'a pas une expérience et une tradition de pêche très longues, aussi bien pour la pêche artisanale que pour la pêche industrielle. Les ressources halieutiques sont mal connues. Le niveau de formation technique et professionnelle des pêcheurs est des plus limités. Les moyens financiers restreints de l'Etat l'obligent à compter sur une aide extérieure qui n'est pas toujours disponible. La connaissance et le contrôle des marchés extérieurs sont très limités. Le personnel de cadre fait défaut dans le secteur public et le secteur privé. Par ailleurs, du côté positif, il y a la ressource et une volonté gouvernementale de l'utiliser pleinement à l'avantage du pays.

Face à une telle problématique, un certain nombre d'actions ont été élaborées dans les domaines d'intervention suivants:

- 1) la pêche artisanale: développement de la pêche artisanale moderne;
- 2) la pêche industrielle: contrôle des flottilles étrangères par l'obligation qui leur est faite de s'associer aux nationaux pour produire, débarquer, transformer et commercialiser les captures; par le renforcement du contrôle sur la zone économique exclusive;
- 3) la formation: mise sur pied d'un Centre de Formation Professionnelle Maritime à Nouadhibou; extension des expertises techniques et professionnelles auprès des pêcheurs;

- 4) les infrastructures: création à Nouadhibou des services et commodités indispensables à un port de pêche industrielle;
- 5) la gestion gouvernementale: création d'un Office national de la pêche;
- 6) la commercialisation: développement du marché intérieur du poisson;
- 7) la fiscalité: introduction d'un droit de pêche à l'exportation; renforcement des moyens de recouvrement des pénalités imposées à des flottilles étrangères pêchant illégalement dans la zone exclusive; perception, pour un certain temps encore, de licences de pêche aux flottilles étrangères;
- 8) la coopération régionale: participation à des mécanismes de coordination en matière de pêche;
- 9) la recherche: développement du Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches à Nouadhibou.

Les domaines d'intervention sont nombreux et couvrent l'ensemble du secteur des pêches. Il y a certainement lieu d'exploiter davantage les actions de certains domaines.

#### **4.3 Pêche industrielle: la Nouvelle Politique de Pêche**

En 1979, la Mauritanie a mis en place une nouvelle politique en ce qui concerne l'exploitation des ressources par les flottilles étrangères. Cette politique se substitue progressivement à celle retenue antérieurement et qui consistait à exiger le paiement d'une licence de pêche aux navires oeuvrant dans les eaux mauritaniennes. En 1981, le tarif était de 1,600 dollars U.S. par tonne de jauge brute pour les navires n'opérant pas dans le cadre d'un armement commun (1). La politique des licences accordées aux navires étrangers est abandonnée car elle présente des inconvénients majeurs.

---

(1) Everett G.V. et all., op. cit., p. 53.

Pour les langoustiers immatriculés en France, la redevance était fixée à 40 dollars U.S. par tonne de jauge brute.

D'une part, elle invite les émetteurs de licences à en délivrer beaucoup pour maximiser les rentrées de fonds à court terme (1). Dans un cas comme dans l'autre, ces comportements conduisent à une surexploitation des ressources. De plus, la politique des licences ne permet pas un contrôle de la production et des produits par les autorités mauritanienes. Et c'est ici qu'apparaît la nouvelle politique de pêche qui comporte les volets suivants:

- 1) obligation aux armements étrangers pêchant dans les eaux mauritanienes de signer un accord de pêche avec un partenaire mauritanien, accord qui prévoit la création d'une société mixte;
- 2) la société mixte ainsi créée doit se conformer à un certain nombre d'obligations;
  - a) le capital constitué doit appartenir au partenaire mauritanien dans une proportion d'au moins 51 pourcent. Le paiement de la part mauritanienne peut être pris à même les bénéfices de la société, l'armement étranger fournissant au départ la totalité du capital;
  - b) l'installation à Nouadhibou d'un complexe frigorifique et de facilités de transformation: une unité de congélation, une unité de stockage, une fabrique à glace;
  - c) le débarquement et la transformation des captures à Nouadhibou;
  - d) l'emploi d'un nombre de Mauraniens sur les navires de pêche et sur les navires-usines.

Par ailleurs, point majeur de cette nouvelle politique de pêche, elle établit une taxe à l'exportation appelée Droit de pêche, remplaçant l'ensemble des droits et taxes à l'exportation. Ce Droit de pêche établit que le poisson pêché dans les eaux mauritanienes et exporté est soumis à une taxe dont le taux varie, selon les espèces (entre 7 et 15 pourcent de la valeur F.O.B. Nouadhibou) (2).

- 
- (1) La faillite financière de la Société mauritanienne d'armement à la pêche (SOMAP) à la fin des années 70 et les pertes considérables de l'État mauritanien dans cette entreprise le forcèrent à émettre le plus de licences possible pour compenser ses pertes.
  - (2) Collofong D., Mauritanie, Maîtriser les ressources halieutiques, Le Courrier, n° 64, novembre-décembre 1980, pp. 75-78.

Everett fait état d'un certain nombre de sociétés mixtes: SIMAR, société mauritano-roumaine; COMCOPE, société mauritano-portugaise; SALIMAUREN, société mauritano-lybienne; SIPECO, société mauritano-nigériane; SOFRIMA, société mauritano-japonaise; MAUSOV, société mauritano-soviétique, et autres (1). Pour sa part, l'Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture identifie une trentaine de société mixtes (2). Il semble que la majorité des partenaires étrangers impliqués dans la formation des sociétés mixtes ont été peu enclins à s'engager jusqu'ici dans la réalisation des installations terrestres à Nouadhibou. Il est fort probable que la relative stagnation des prix du poisson, en monnaie constante, depuis deux ou trois ans, les coûts considérables des installations terrestres et de leurs opérations et la concurrence d'autres pays producteurs sont autant de facteurs qui ont empêché sinon freiné ces réalisations. A cet égard, les autorités mauritaniennes ont dû accepter une certaine souplesse. Elles exigent les débarquements intégraux des céphalopodes et de la crevette à Nouadhibou, mais elles ne l'exigent pas des poissons pélagiques. L'avenir dira si cette nouvelle politique de pêche donnera tous les résultats escomptés par les autorités mauritaniennes (3).

#### 4.4 La pêche artisanale

La Mauritanie veut développer une pêche artisanale bien intégrée à son marché intérieur. Il ne fait aucun doute que la Mauritanie possède des avantages comparatifs dans cette pêche qu'elle n'a pas dans la pêche industrielle. Elle peut produire avec des moyens techniques améliorés et relativement peu coûteux un volume de production d'au moins 25 pourcent supérieur au volume actuel; elle peut s'accomoder de facilités

---

(1) Everett G.V. et all, op. cit., p. 54.

(2) Aspects juridiques du développement des pêches, op. cit., p. 28-42.

(3) Une étude publiée en 1981 suggère de limiter les prises des sociétés mixtes en deçà du potentiel des captures des eaux mauritaniennes et de vendre à des armements étrangers, contre redevances, les excédents ainsi dégagés. On croit que les risques financiers de l'état mauritanien seraient moins élevés et que la rente économique de l'État serait susceptible d'être plus importante. On pense aussi que la nouvelle politique des pêches incitera à la fraude et à la corruption au détriment de l'État.

Doucet, F.J. et al., Programme de Coopération Technique, Mauritanie, Politique de Développement et d'Aménagement des Pêches dans la Zone économique exclusive. Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FI: TCP/MAV/0001, Rome, Avril 1981.

terrestres et portuaires minimales sur une côte particulièrement inhospitalière avec, sur quelque 900 kilomètres, un seul emplacement favorable (Nouadhibou) à la réalisation d'infrastructures portuaires; elle s'intègre bien aux circuits de commercialisation du secteur alimentaire, et des arrivages continus permettent un flux de produits qui s'avère indispensable à l'approvisionnement du marché intérieur et qui assure ainsi son expansion; bref, il y va de l'intérêt national mauritanien de développer une pêche qui s'intègre bien à son économie et qui peut fournir des produits de qualité à des prix à la portée de la population. A cet égard, deux avenues s'offrent à la Mauritanie, soit aider la pêche artisanale traditionnelle à accroître sa productivité en mettant à sa disposition des programmes de soutien financier et technique appropriés, soit susciter le développement d'une pêche artisanale améliorée avec bateaux et engins de pêche de bonne performance. D'ailleurs, ces deux avenues peuvent être prises en même temps car elles peuvent être complémentaires l'une de l'autre. La pêche artisanale traditionnelle et améliorée peut créer, par unité de capital, de nombreux emplois et, compte tenu de la modicité de ses frais d'opération, produit une valeur ajoutée qui, en terme relatif, est sans doute supérieure à celle de la pêche industrielle.

Le développement de la pêche artisanale posera à un moment donné le problème de la concurrence entre la flotte artisanale et la flotte industrielle de pêche pour s'approprier des ressources souvent exploitées de façon commune (1). Et des choix difficiles devront être faits. Quelles parties de la ressource reviendront à une flotte ou à l'autre? Recherche-t-on d'abord une croissance du travail en mer par la flotte artisanale ou plutôt une croissance du travail en usine par la flotte industrielle? Ou les deux? Quelle flotte offre le moins de risques financiers ou le plus de rendement socio-économique pour la nation? Des réponses à ces questions détermineront largement le devenir des pêches mauritanienes.

#### 4.5 La formation

Le développement de programmes de formation appropriés sera largement fonction des orientations données aux flottes artisanale et industrielle. Il va de soi que les compétences nécessaires à l'une ou l'autre ne sont pas les mêmes et que les programmes doivent être élaborés en conséquence. L'importance et les coûts des programmes diffèrent grandement pour ces deux flottes. A cet égard, la flotte

---

(1) Ce problème commence déjà de se poser sur la côte mauritanienne.

artisanale demande moins de ressources financières et techniques que la flotte industrielle. Les programmes de pêche artisanale s'adressent aussi à un très grand nombre d'individus. Ce qui n'est généralement pas le cas pour la pêche industrielle. Combien de pêcheurs seront touchés par les programmes de formation d'ici quelques années? Si la Mauritanie accordait une haute priorité au développement de la pêche artisanale améliorée et si elle mettait en opération une cinquantaine d'unités par année durant cinq ans, c'est déjà quelque 1 000 pêcheurs qu'il faudrait former.

Que dire aussi du besoin de former des groupes techniques qui agissent directement auprès des pêcheurs artisanaux traditionnels et qui, par expérimentation et démonstration, les initient à de nouvelles technologies et à de meilleurs modes de transformation et de conservation.

Le Centre de Formation Professionnelle Maritime, localisé à Nouadhibou, devrait jouer un rôle déterminant dans tout programme de formation. Des ressources humaines insuffisantes, au Centre, et une préparation inadéquate des étudiants acceptés par le Centre, sont des contraintes majeures à la mise en place et au développement des programmes de formation nécessaires.

#### 4.6 Les infrastructures

C'est le port de Nouadhibou qui a mobilisé le gros des investissements en infrastructures portuaires et terrestres. On estime à 185 millions de dollars U.S. la réalisation du programme des investissements dans les installations terrestres qui, une fois terminées, auraient les capacités suivantes: congélation à terre, 183 000 tonnes par an; stockage du poisson, 31 600 tonnes par an; fabrique de glace, 91 000 tonnes par an; farine et huile, 78 000 tonnes par an.

Les investissements faits pour développer les infrastructures de la pêche artisanale traditionnelle sont sans commune mesure avec ceux qui sont faits pour la pêche industrielle. Il y a bien la possibilité d'utiliser le port de commerce actuellement en construction à Nouakchott, pour fins de pêche artisanale. Toutefois, les autorités mauritaniennes ne croient pas que ce port puisse servir en même temps à la pêche et au commerce. Elles souhaitent plutôt la construction d'un port de pêche uniquement, port qui pourrait servir à la pêche industrielle comme à la pêche

artisanale (1). Chose certaine, des facilités portuaires de pêche à Nouakchott, compte tenu de l'importance de ce marché urbain et des facilités de transport entre Nouakchott et les centres intérieurs, auraient un impact considérable sur la croissance des pêches artisanales et industrielles mauritanienes. Ailleurs, sur la côte mauritanienne, la réalisation d'infrastructures portuaires est quasi une impossibilité technique. Toutefois, la réalisation d'infrastructures terrestres est possible par l'aménagement en quelques points de la côte de centres de services (eau, électricité, glace, carburant, équipement de pêche, route, ateliers de réparation, etc.) auprès desquels la flotte de pêche artisanale pourrait s'approvisionner. La concentration des services en de tels centres contribue à réduire les coûts publics et privés. Leur multiplication produit généralement des effets inverses. De plus, le regroupement de services peut conduire à un regroupement des personnes et faciliter ainsi le développement d'organismes communautaires par les pêcheurs eux-mêmes.

#### **4.7 Les structures nationales**

Les pêches mauritanienes sont sous la responsabilité du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime. Ce Ministère auquel sont rattachés le Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches (Nouadhibou), le Centre National de Formation Professionnelle Maritime, (Nouadhibou), et l'Office National de la Promotion des Pêches (Nouakchott), a une Direction des Pêches comprenant trois Services: pêches industrielles, pêches artisanales et industries de pêches. La pêche continentale est rattachée au Service des pêches artisanales tout comme la pêche maritime artisanale. L'Office National de la Promotion des Pêches a un rôle très important car il est chargé de la promotion, de la mise en œuvre et de l'exécution des programmes de Développement du secteur des pêches.

---

(1) IVe Plan de développement économique et social, op., cit., p. 313.

Le Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches a comme objectif de faire toute recherche technologique, chimique, physique et biologique utile au développement des pêches maritimes. Enfin, le Centre National de Formation Professionnelle est responsable de la formation du personnel pour la pêche artisanale moderne et pour la pêche industrielle (1). Il faut se rappeler l'obligation faite aux navires étrangers de prendre 30 pourcent de Mauriciens dans leur équipage, en vertu de la nouvelle politique des pêches. Cette mauritanisation du personnel ne peut se faire qu'au Centre National de Formation Professionnelle.

Ces diverses organisations ont besoin de personnel compétent et en nombre suffisant. Malheureusement, à cet égard, il y a carence notoire. Ce qui implique que la recherche, la formation, la promotion, les services gouvernementaux sont dans un état qui ne permet pas de donner au secteur de la pêche l'élan nécessaire à un développement croissant et harmonieux.

---

(1) Bilan-programme du secteur pêche continentale, op. cit. p. 16 à 25.

## 5. LES ORGANISMES RÉGIONAUX

La Mauritanie est membre, tout comme la Gambie, la Guinée Bissau, le Sénégal et le Cap-Vert, du Comité sous-régional des Pêches. Ce Comité, qui dispose d'un coordonnateur permanent à Dakar, a été créé en 1976. Ses pouvoirs semblent très restreints. Pourtant, il y a nécessité de coordonner les politiques, les programmes, les actions de ces différents pays en matière de gestion des ressources halieutiques. Ces ressources sont communes à l'ensemble de ces pays et une gestion conjointe plus une répartition inter-états basée sur l'équité et calculée à partir de critères acceptés par tous, contribueraient à maximiser l'utilisation des ressources halieutiques et le bien-être des populations concernées. A ce moment, il n'y a toutefois par une volonté politique de poser de tels gestes. Un déséquilibre dans les capacités de capture entre la Mauritanie et le Sénégal par exemple, fait craindre une exploitation de celle-là par celui-ci. Faut-il ajouter que les politiques respectives de ces divers pays de traiter nationalement les captures de navires étrangers ne favorisent en rien une approche conjointe dans l'exploitation, la transformation et la commercialisation des ressources halieutiques. La Mauritanie fait partie de la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest. La Communauté souhaite vouloir intensifier la coopération de ses membres dans le secteur des pêches. Les membres manifestent un intérêt à ce faire. Certains gestes ont été posés. La Mauritanie a élaboré avec le Sénégal un projet de convention, prévoyant la réciprocité à l'intérieur d'un contingent prédéterminé (1).

A plus long terme, une gestion commune et une répartition commune des espèces migratoires s'imposeront. Une gestion régionale peut présenter de multiples avantages: entre autres, une répartition équitable des ressources et un pouvoir accru dans les négociations avec les pays non-riverains.

---

(1) Jamet J., Droit d'accès des étrangers à la zone de pêche sous juridiction nationale sénégalaise, Secrétariat d'Etat à la pêche maritime, Dakar, janvier 1983.

En 1981, 292 navires de pêche ont travaillé dans la zone économique exclusive de la Mauritanie, en vertu d'autorisations ou d'accords avec la France, le Portugal, la Roumanie, le Nigéria, la Libye, la Suède, le Japon, etc. Une telle capacité productive a des impacts certains sur l'exploitation des ressources halieutiques de l'Atlantique Centre-Est. Chose certaine, la concurrence des flottes étrangères pour s'approprier les ressources disponibles peut conduire au gaspillage et à la surexploitation. Une surveillance étroite et un contrôle sévère de la réglementation dans la zone économique exclusive, par un personnel compétent et intègre, sont d'une urgente nécessité. Autrement, la nouvelle politique des pêches risque fort d'être peu bénéfique à l'économie mauritanienne.

## 6. BILAN DES PROJETS DÉVELOPPEMENT

### 6.1 Projets de développement dits de première génération (1)

Il y avait deux projets de développement dits de première génération.

#### 6.1.1 Projet intégré de pré-investissement et d'assistance pour le développement des pêches

Le coût de ce projet d'une durée de quatre ans avait été évalué à 5,9 millions de dollars U.S. Il comportait six sections:

- Économie et Institutions,
- Formation,
- Recherche scientifique,
- Technologie des pêches et Pêche artisanale,
- Traitement du poisson,
- Pêche continentale.

La section Économie était chargée d'aider à la programmation du développement des Pêches de la Mauritanie. La section Formation devrait mettre sur pied et assurer le fonctionnement d'un centre de formation professionnelle pour patrons et mécaniciens de pêche.

La section Recherche scientifique avait comme mandat de réorganiser et de renforcer les activités du centre de recherche de Nouadhibou.

La section Technologie et Pêche artisanale devait mettre sur pied des projets pilotes comportant l'exploitation de petits chalutiers et senneurs.

---

(1) Rapport de l'équipe pêche, Club des amis du Sahel, Ottawa, 1977, pp. 53-69.

La section Traitement du poisson devait apporter une assistance au laboratoire de technologie du poisson à Nouadhibou dans les domaines du contrôle de la qualité des produits et de la mise au point de nouveaux produits.

La section Pêche continentale devait établir une station de recherche et de développement concernant l'ensemble du bassin fluvial du fleuve Sénégal.

Le projet de pré-investissement impliquait l'utilisation de nombreux experts et l'achat d'équipements et de bâtiments.

#### 6.1.2 Projet de création et d'exploitation d'une flottille de pêche artisanale

Durée:	Projet d'assistance technique	:	cinq ans,
	Projet complet	:	dix ans.

Le présent projet avait pour objet la mise sur pied d'une flottille de pêche semi-artisanale (cordier-senneur et langoustier) au rythme de cinq unités par année pendant une première phase expérimentale de cinq ans suivie d'une deuxième phase d'autofinancement de cinq ans. Ce projet était évalué à 8,5 millions de dollars U.S.

#### 6.1.3 Situation des projets de première génération

Les projets de première génération n'ont pas retenu, en tant que projets intégrés, l'attention de pays donateurs. Toutefois, d'autres projets recouvrant ceux de première génération ont été réalisés dans le cadre d'accord bilatéral essentiellement. La formule bilatérale semble la formule privilégiée par les parties concernées. Le pays donneur et le pays bénéficiaire peuvent mieux mesurer ainsi les gains et les coûts de chaque projet. Les projets de première génération étaient très ambitieux, très coûteux et très longs à réaliser. Les autorités publiques préfèrent généralement des projets de plus court terme. L'ampleur des projets pouvait laisser craindre d'enormes difficultés d'intégration dans des structures d'accueil faibles et incapables d'absorber en même temps autant d'experts.

## 6.2 Projets en cours de réalisation ou prévus dans l'Ve Plan

Dans son l'Ve Plan de développement économique et social, la Mauritanie a précisé un certain nombre de projets qui visent à compléter les projets en cours de réalisation ou qui sont tout à fait nouveaux.

### 6.2.1 Pêches industrielles à Nouadhibou

Le port de Nouadhibou est le seul port de pêche en eaux profondes de la Mauritanie. Il peut donc recevoir des navires de pêche de fort tonnage, mais il peut difficilement les assister, faute de facilités adéquates de réparations navales. Le l'Ve Plan prévoit donc:

- Un chantier de réparations navales pour petits et moyens bateaux, d'une capacité pouvant satisfaire les besoins de 300 navires de 15 à 50 mètres.
- Des magasins et entrepôts pour le ravitaillement des navires.
- Un réseau téléphonique amélioré.
- Des moyens de manutention appropriés.
- La réactivation des foyers du marin.
- La construction d'une nouvelle station radio électrique.
- Le balisage des approches de Nouadhibou.

Le coût approximatif de ce projet à multiples dimensions n'est pas précisé, sauf pour le chantier naval (22 millions de dollars U.S.) et la station radio (2.4 millions de dollars U.S.).

### 6.2.2 Construction d'un port de pêche à Nouakchott

Dans le cadre d'une maîtrise totale de ses ressources halieutiques, la Mauritanie veut établir au sud du pays, un port de pêche en eaux profondes, qui serait le pendant

en quelque sorte du port de pêche de Nouadhibou au nord. Le port de Nouakchott aurait une vocation de pêche industrielle, mais il serait prévu dans ce projet une zone de déchargement et de mouillage pour les bateaux artisanaux. Une station-radio électrique compléterait le tout. Le coût du projet est indéterminé.

#### **6.2.3 Aménagement de la Baie du Repos à Nouadhibou**

Pour la pêche artisanale, la Baie du Repos à Nouadhibou, serait un site naturel approprié. Le dragage de la Baie et la construction d'un quai pour l'accostage des petits bateaux sont envisagés.

Le coût approximatif du projet: 7.0 millions de dollars U.S.

#### **6.2.4 Acquisition de bateaux de transport pour le désenclavement des villages Imraguens**

Les pêcheurs Imraguens sont isolés sur la côte mauritanienne et le présent projet se propose de les relier à Nouakchott et à Nouadhibou en établissant une navette entre ces différents endroits. Acquisition d'un bateau de 23 mètres de longueur équipé pour le transport du poisson, de la glace, d'eau douce et de vivres.

Coût approximatif du projet assuré par le Fond européen de Développement: 10 millions de dollars U.S.

#### **6.2.5 Projet japonais de développement de la pêche artisanale**

L'objectif de ce projet est la promotion de la pêche artisanale. Il comporte plusieurs volets:

- création et organisation d'une coopérative à Nouadhibou avec extension du projet à Nouakchott et autres lieux de pêche;
- fourniture d'armement de pêche aux coopératives, dont 20 canots à Nouadhibou et 20 autres à Nouakchott, tous équipés de moteurs hors bord et pièces de rechange;

- fourniture de 10 autres petits bateaux de pêche à Nouadhibou;
- fourniture du matériel de pêche; filets maillants, palangres, lignes à main, treuils, paniers à poisson, etc. aux coopératives;
- atelier mécanique à Nouadhibou;
- stages de formation aux pêcheurs pour la pêche à bord des canots et des petits bateaux de pêche;
- construction d'un entrepôt frigorifique à Nouakchott et de deux entrepôts frigorifiques à Nouadhibou;
- une fabrique à glace à Nouadhibou et une autre à Nouakchott;
- fourniture de quatre camions réfrigérés de 6 tonnes: trois à Nouakchott et un à Nouadhibou;
- fourniture de deux véhicules tous-terrains.

Il est envisagé dans le cadre du projet, la construction à Aleg, d'une chambre froide de stockage pour l'approvisionnement des populations à l'intérieur des pays.

Coût estimé du projet japonais: 4,0 millions de dollars U.S.

#### 6.2.6 Ravitaillement des villes de l'intérieur en produits de la mer

Les pêches continentales ont périclité au cours des dernières années à la suite d'une sécheresse prolongée. Et il semble peu probable qu'elles se rétablissent rapidement. Pour combler la carence protéique des populations de l'intérieur du pays, il est donc prévu la mise en place de moyens de transport et de conservation des produits de la mer, dont une chaîne de froid. Ce projet pourrait comprendre:

- Construction d'une chaîne de froid à Nouakchott, Rosso, Boghé, Kaedi et Kiffa;
- Construction et aménagement de marchés à Rosso, Boghé, Kaidi et Kiffa;

- Achat de matériel roulant, etc.

Le coût de ce projet est évalué à 4,5 millions de dollars U.S.

6.2.7 Acquisition d'une armement national de pêche

Ce projet est orienté vers l'acquisition d'une flotte artisanale moderne. Il comprendrait 60 navires artisiaux de type moderne pouvant produire de 28 000 à 30 000 tonnes de poissons de première qualité, par an.

La pêche artisanale génère beaucoup d'emplois et exige des investissements modérés. La mauritanisation de cette flotte peut se réaliser à plus ou moins long terme.

Le coût approximatif du projet est évalué à 1,0 million de dollars U.S.

6.2.8 Entrepôt frigorifique à la plage des pêcheurs à Nouakchott

L'ensemble frigorifique actuel d'origine japonaise ne suffirait plus aux besoins si les débarquements prévus à Nouakchott pour la flotte artisanale triplaient d'ici cinq ans.

Une chambre frigorifique de 300 tonnes apparaît donc indispensable.

Coût estimé du projet: 1,0 million de dollars U.S.

6.2.9 Surveillance des eaux territoriales

La nouvelle politique des pêches sera d'autant mieux assurée si la Mauritanie peut exercer un contrôle et une surveillance de ses eaux territoriales et de la zone économique exclusive.

Ce projet prévoit la formation de personnel compétent en la matière et l'acquisition de six vedettes et d'un avion.

Le coût du projet est indéterminé.

#### **6.2.10 Projets de politique générale**

Ces projets sont nombreux et vitaux au bon fonctionnement des pêches mauritanienes.

- L'Office national pour la promotion de la pêche aura comme rôle fondamental la gestion des intérêts du pays en matière de pêche maritime et la responsabilité d'élaborer les mesures incitatives appropriées.
- La Caisse d'encouragement et de garantie de la pêche maritime, par une politique de crédit adaptée aux exigences nouvelles, sera responsable du financement des opérations intéressant le développement de la pêche. Elle s'adresse surtout aux petites et moyennes entreprises.

L'enveloppe prévue et financée par le Fond européen de développement est d'environ 2,0 millions de dollars U.S.

- La formation professionnelle est essentielle au développement des pêches de la Mauritanie. Quatre centres ont été mis sur pied: le Centre Mamadou Touré et le Lycée technique de Nouakchott pour la formation des marins pêcheurs, de mécaniciens, de charpentiers et d'électriciens; le Centre de Formation professionnelle maritime de Nouadhibou, pour la formation d'officiers et de marins qualifiés; le Centre de Formation à la technologie des engins de pêche de Nouakchott, pour la formation de techniciens et d'experts dans la fabrication et la manutention des engins de pêche.

Les coûts de la formation professionnelle dans ces différentes institutions sont largement prévus dans le budget national.

- Le Centre de Recherche océanographique de Nouadhibou a la responsabilité d'étudier et d'analyser les ressources halieutiques mauritanienes. Le succès de la stratégie du pays en matière de pêche est largement fonction de la qualité des connaissances et de l'information sur les ressources halieutiques. A cet égard le Centre de Recherches océanographiques mérite une attention et un soutien croissant des autorités mauritanienes.

### 6.3 Projet de la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest

La communauté s'est donnée deux grands projets, soit les créations d'une Société d'Armement, d'Achat et de Commercialisation des Produits de la Pêche et d'un Institut Supérieur des Sciences et Techniques Halieutiques.

D'après les plans de la Communauté, ces projets seraient réalisés à Nouadhibou. Le premier projet prévoit la construction d'une flotte pour l'exploitation des ressources des eaux maritimes sous juridiction des membres de la Communauté et la mise en place d'un réseau de commercialisation dans les pays membres (Mauritanie, Sénégal, Mali, Haute-Volta, Niger et Côte d'Ivoire).

Ce réseau vendrait sur les marchés des pays membres, certaines espèces de faible valeur commerciale (sardinelle, maquereau, etc.) alors que sur les marchés internationaux seraient vendues les espèces de haute valeur (thon, sole, langouste, etc.).

Le deuxième projet prévoit la formation de spécialistes en matière de pêches maritimes.

Coût estimé de la Société d'armement: 12 millions de dollars U.S.

Coût estimé de l'Institut Supérieur: 7 millions de dollars U.S.

La Banque islamique de Développement a accepté de financer la réalisation de l'Institut Supérieur des Sciences et Techniques Halieutiques. Quant à la création d'une Société d'Armement, d'Achat et de Commercialisation des Produits de la Pêche, elle est très problématique. En effet, la Mauritanie conçoit difficilement de confier à la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest la commercialisation des produits halieutiques de ses eaux sur les marchés internationaux. Elle craint peut-être aussi une demande de répartition de ses ressources halieutiques entre les membres de la Communauté, ou une demande de répartition plus générale encore, qui pourrait provenir de l'Organisation de l'Unité africaine. La Mauritanie n'accepte pas de telles éventualités.

## 7. CONCLUSION

La consommation nationale journalière de matières protéiques de toute provenance, est estimée à 60 grammes par jour par personne. Près de 21 pourcent de cette consommation provient de la pêche. D'autre part, si l'apport de la pêche à la consommation totale de protéines animales est évalué, son importance relative est beaucoup plus grande, soit près de 40 pourcent de la ration journalière totale. Par rapport à la consommation moyenne des matières protéiques animales per capita, le poisson devance la viande, le lait et le fromage (1).

La contribution de la pêche à l'économie nationale est relativement faible. Par exemple, en 1980, la valeur ajoutée du secteur primaire atteignait les 6,000 millions d'ouguiyas dont 200 millions seulement étaient le fait de la pêche (2). On peut en déduire que, compte tenu de l'importance des produits halieutiques dans la consommation nationale, les produits de la pêche sont relativement peu transformés et peu coûteux.

Le développement de la pêche artisanale est privilégié dans le IVe Plan mauritanien. C'est là une orientation susceptible de maximiser les bénéfices de la pêche mauritanienne aux moindres coûts. Nous le répétons, la pêche artisanale est créatrice d'emplois et produit des protéines de bonne qualité à des prix inférieurs à ceux de la pêche industrielle ou à ceux de l'industrie animale. Quant à la pêche industrielle, c'est la nouvelle politique des pêches qui la réglemente. Des divergences d'opinion sont apparues quant à sa pertinence et quant à son efficacité. Au système antérieur des licences de pêche, se substitue graduellement un système de sociétés mixtes, qui prévoit le débarquement et la transformation à terre des produits, ainsi que l'imposition de droits de pêche sur les produits exportés. C'est un système qui comporte des risques financiers pour l'État. De plus, certains pensent que la rente économique serait plus élevée avec un système de redevances sur les captures, qu'avec le système mis en place actuellement. Quoiqu'il en soit, le fait que la Mauritanie s'abstienne de développer sa propre flotte de pêche industrielle et qu'elle choisisse plutôt de percevoir une rente sur les activités de pêche de navires étrangers, est certes positif et bénéficiera probablement davantage à l'État mauritanien. Toutefois, l'attrait du gain à court terme peut être dangereux à long terme si la nouvelle politique des pêches conduisait à une rapide et intensive exploitation des ressources.

---

(1) Étude d'une stratégie alimentaire, op. cit., p. 72.

(2) Étude d'une stratégie alimentaire, op. cit., p. 62

La pêche artisanale domine en volume la pêche industrielle nationale. Et il est probable que cette situation se maintiendra tant et aussi longtemps que l'emphase donnée au développement de la pêche artisanale sera retenue. Quant à la pêche continentale, la sécheresse en a diminué la production de façon catastrophique. Il est peu probable qu'elle se rétablisse à court terme. Un retour à un état climatique normal au cours des prochaines années pourrait certes donner une nouvelle vie à cette pêche importante à l'alimentation des populations habitant le long du fleuve Sénégal. Pour le moment, la chaîne de froid mise en place ou prévue sur les marchés intérieurs permettra de rejoindre ces populations et de maintenir sinon d'accroître la consommation nationale. Pour que le succès de cette chaîne soit assuré, il y aurait nécessité à ce qu'elle soit polyvalente et que la gestion des unités de cette chaîne soit confiée, en toute responsabilité, à des compétences locales formées à cette fin. En ce qui concerne la vente des produits de la pêche sur les marchés extérieurs, la Mauritanie recherche une participation active aux réseaux internationaux de commercialisation. Il peut arriver que la valeur ajoutée soit plus grande au niveau de la commercialisation qu'aux niveaux de l'exploitation et de la transformation. Cela étant, il y a intérêt à ce que la Mauritanie analyse toutes les possibilités d'accroître les bénéfices de la pêche à tous les niveaux. Il est bien évident toutefois que toutes politiques et tous programmes en matière de pêche dépendent essentiellement du nombre et de la qualité du personnel impliqué dans l'industrie de la pêche. La formation artisanale et professionnelle, la formation technique et universitaire, des programmes d'assistance technique aux pêcheurs et aux entreprises de pêche, sont autant d'actions que la Mauritanie doit mener de front au cours des prochaines années.

AGROVET INC.  
Marcel Daneau  
Économiste  
Conseiller en pêches maritimes

## BIBLIOGRAPHIE

- 1- La Pêche maritime, Projet RAMS, République islamique de Mauritanie, 1981.
- 2- La démographie des pays du Sahel, Situation actuelle et Perspectives, C.I.L.S.S., Sahel D (80) 100, septembre 1981.
- 3- Étude d'une stratégie alimentaire, Ministère du Développement rural, République islamique de Mauritanie, novembre 1982.
- 4- Bulletin du Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches, Volume 10, Fascicule 2, Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime, République islamique de Mauritanie, octobre 1982.
- 5- Annuaire statistique de Pêches 1980, Produits des pêches, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 1981.
- 6- Everett G.V. et all, Les tendances récentes des pêches du C.O.P.A.C.E., Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, C.O.P.A.C.E. /Tech/82/42, Dakar, juillet 1982.
- 7- Bilan-programme du secteur pêche continentale, Mauritanie, Coopération, C.I.L.S.S.-F.A.O., mai 1982.
- 8- Collofong D., Mauritanie, Maîtriser les ressources halieutiques, Le Courrier, n° 64, novembre-décembre 1980.
- 9- Jamet J., Droit d'accès des étrangers à la zone de pêche sous juridiction sénégalaise, Secrétariat d'État à la pêche maritime, Dakar, janvier 1983.

BIBLIOGRAPHIE  
(suite)

- 10- Rapport de l'équipe pêche, Club des Amis du Sahel, Ottawa, 1977.
- 11- IVe Plan de Développement économique et social, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, République islamique de Mauritanie, décembre 1981.
- 12- Bilan-programme du secteur pêche continentale sahélienne, Document de synthèse, Club du Sahel, Sahel D (83) 193, juin 1982.
- 13- Annuaire statistique des Pêches 1980, Captures et quantités débarquées. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'organisation, Rome, 1981.
- 14- Aspects juridiques du développement des pêches en République islamique de Mauritanie, FL/CECAF/82/1, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 1982.
- 15- Food and Agricultural Sector Assessment, USAID/Mauritania, Office of Food and Agriculture, Islamic Republic of Mauritania, Dec. 1982.
- 16- Doucet, F.J. et al, Programme de Coopération technique, Mauritanie, Politique de Développement et d'Aménagement des Pêches dans la zone économique exclusive, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture FI:TCP/MAU/0001, Rome, avril 1981.